

Plan Cancer 2014-2019 - les médecins radiologues partagés entre espoir et fortes inquiétudes

Mis à jour le 10/02/2014 par SFR

Plan Cancer 2014-2019 - Communiqué G4 : les médecins radiologues partagés entre espoir et fortes inquiétudes

Réunis au sein du Conseil Professionnel de la Radiologie Française (G4), les médecins radiologues saluent la philosophie générale du troisième Plan Cancer présenté par le Président de la République, François Hollande, et les engagements annoncés dont le premier d'entre eux : « guérir plus de malades ». Plusieurs mesures proposées dans le plan répondent aux attentes de la profession pour doter l'imagerie des moyens nécessaires dans la lutte contre les cancers. [Télécharger le communiqué](#)



[Télécharger le Plan cancer 2014-2019 \(1,34 MB\)](#)

Plan cancer 3 - objectifs

Objectif 1 : Favoriser des diagnostics plus précoces

[Action 1.3](#) : Assurer aux femmes chez lesquelles une anomalie a été détectée une prise en charge adaptée.

[Action 1.4](#) : Mettre en place une évaluation de la stratégie de lutte contre le cancer du col de l'utérus pour guider et réajuster les dispositifs.

[Action 1.5](#) : Proposer, par le médecin traitant, à chaque personne la modalité de dépistage et de suivi adaptée à son niveau de risque de cancer du sein ou de cancer colorectal, en intégrant les personnes à risque aggravé dans les programmes de dépistages, avec l'appui des structures de gestion et de l'Assurance maladie.

[Action 1.6](#) : Accroître l'efficacité des programmes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal.

[Action 1.7](#) : Lutter contre les inégalités d'accès et de recours aux programmes de dépistage.

[Action 1.8](#) : Encourager la mise en place d'organisations territoriales, de coopération entre les différents acteurs et d'approches de dépistage réduisant les inégalités d'accès (voir Actions 17.4 et 17.5).

[Action 1.9](#) : Améliorer l'information des populations concernées par les dépistages pour leur permettre de faire des choix éclairés.

[Action 1.10](#) : Veiller à la pertinence des pratiques en matière de dépistage individuel ; encadrer et limiter les pratiques dont l'efficacité n'est pas avérée voire délétère.

[Action 1.11](#) : Développer et accompagner le transfert des innovations technologiques et organisationnelles en matière de dépistage des cancers.

Objectif 2 : Garantir la qualité et la sécurité des prises en charge

[Action 2.2](#) : Développer une politique active de maîtrise des délais de prise en charge.

[Action 2.3](#) : Réduire les inégalités territoriales et harmoniser les délais d'accès à l'IRM et à la TEP.

[Action 2.4](#) : Garantir une amélioration de la qualité et sécurité des prises en charge en mobilisant les dispositifs de certification, d'accréditation et en assurant une diffusion publique des indicateurs de qualité.

[Action 2.5](#) : Réviser et faire évoluer les critères d'agrément à la prise en charge du cancer par l'INCa avec l'appui de groupes d'experts, pour améliorer notamment l'orientation des situations complexes.

[Action 2.6](#) : Faire évoluer le périmètre des autorisations de traitement du cancer prenant en compte les changements dans les techniques de prises en charge et l'accès à l'innovation.

[Action 2.7](#) : Définir et diffuser auprès des professionnels de santé et du public les pratiques cliniques de référence.

[Action 2.8](#) : S'assurer qu'un patient nécessitant une prise en charge complexe soit adressé vers une équipe ayant les compétences et la capacité technique adaptées.

[Action 2.9](#) : Définir dans chaque discipline de prise en charge ce qui relève d'un équipement de « centre de proximité » et ce qui relève d'une structure de « recours » intégrant des techniques hautement spécialisées.

[Action 2.10](#) : Garantir à chaque malade que la proposition thérapeutique qui lui est faite a pu s'appuyer sur l'avis d'une RCP spécialisée lorsque la situation ou la complexité de sa prise en charge le justifie.

[Action 2.19](#) : Généraliser le dossier communicant de cancérologie (DCC) et mobiliser les outils de communication numérique au service de la coordination ville - hôpital.

[Action 2.21](#) : Développer la télémédecine notamment pour les départements d'outre - mer dans le cadre de la Stratégie

Objectif 3 : Accompagner les évolutions technologiques et thérapeutiques

Favoriser le développement de la radiologie interventionnelle

La radiologie interventionnelle est une innovation majeure en oncologie permettant des actes diagnostiques et thérapeutiques précis et moins invasifs pour les patients.

D'ici 2020, des avancées technologiques améliorant le guidage, le prélèvement ou la destruction des lésions devraient permettre de multiplier par 4 le nombre de ces actes.

Il s'agit d'organiser l'offre sur le territoire national, de lever les freins financiers à son développement dans les établissements et favoriser l'évaluation de nouvelles techniques.

Action 3.8 : Améliorer la lisibilité de l'offre en identifiant les équipes pratiquant la radiologie interventionnelle, et le repérage des actes concernés.

Action 3.9 : Favoriser la diffusion et l'évaluation des techniques par les établissements pilotes.

Action 3.10 : Identifier et mener les évolutions nécessaires du dispositif réglementaire et tarifaire pour soutenir le développement de la radiologie interventionnelle.

Objectif 4 : Faire évoluer les formations et les métiers de la cancérologie

Action 4.3 : Reconnaître la profession de dosimétriste en tant que profession de santé.

Objectif 5 : Accélérer l'émergence de l'innovation au bénéfice des patients

Action 5.1 : Optimiser l'organisation de la recherche translationnelle en associant les financements institutionnels (DGOS/ITMO Cancer/INCa via le budget de l'ANR) dans des appels à projets uniques de l'INCa.

Action 5.2 : Inclure 50 000 patients par an dans des essais thérapeutiques en 2019.

Action 5.3 : Poursuivre l'effort de développement de centres d'essais précoces (CLIP 2) pour une meilleure couverture territoriale et favoriser la création de centres dédiés aux enfants.

Action 5.6 : Adapter les essais cliniques aux évolutions conceptuelles induites par l'arrivée des thérapies ciblées.

Action 5.7 : Faire évoluer les dispositifs d'évaluation des médicaments anticancéreux.

Action 5.9 : Anticiper l'impact économique de l'innovation pour garantir son accès à tous dans la durée.

Action 5.11 : Clarifier le processus de repérage et d'évaluation des innovations technologiques et des évolutions organisationnelles qu'elles engendrent.

Action 5.12 : Accélérer le processus de tarification des actes et traitements innovants pour un accès plus rapide.

Action 5.13 : Accompagner les projets de valorisation des innovations technologiques en imagerie, chirurgie et robotique, et dans les nouvelles sources biophysiques, conformément au contrat de la filière Industries et technologies de santé.

Objectif 7 : Assurer des prises en charge globales et personnalisées

Action 7.2 : Adapter et renforcer le dispositif d'annonce.

Objectif 9 : Diminuer l'impact du cancer sur la vie personnelle

Action 9.12 : Objectiver les restes à charge des personnes atteintes de cancer.

Objectif 17 : Adapter les modes de financement aux défis de la cancérologie

Action 17.1 : Identifier et mener les évolutions nécessaires du dispositif réglementaire et tarifaire pour soutenir le développement de la radiologie interventionnelle.

Action 17.3 : Mener plus globalement dans le cadre du Comité de réforme de la tarification hospitalière une réflexion dédiée à l'accompagnement des innovations dans le champ de la cancérologie.